

Références bibliographiques et notes sur la dette de l'Indépendance d'Haïti



J.-Ch. Develly (dess.) J. M. J. Bove (lith.), *Le baron de Mackau apportant au président haïtien J.-P. Boyer l'ordonnance de Charles X exigeant le paiement de 150 millions de francs or en échange de la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti, le 11 juillet 1825, 1825* (source : <https://images.bnf.fr/#/detail/854727/23>)

Éléments réunis et commentaires (sous les références), par M. E. THOMAS

(ernson.Thomas@etu.univ-paris1.fr)

Avril 2024

- ALABANEL V., ALEXIS FL., BARTHÉLÉMY G., BLANCPAIN Fr., CHOTARD Y., Cottias M., DAHOMAY J., DANROC G., DEBRAY R., DORIGNY M., ROBERT S., MARCHAND Fr., *Rapport au Ministre des Affaires étrangères, M. Dominique de Villepin, du Comité indépendant de réflexion et de propositions sur les relations Franco-Haïtiennes*, janv. 2004 (https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_haiti.pdf)
 - Selon le rapport au ministre des Affaires étrangères, Dominique de VILLEPIN (2004, p. 11 et suiv.) : la position française depuis 2001 est que l'esclavage est un crime contre l'humanité, mais il faut oublier tout ça et passer à autre chose sur une base de meilleure relation. Extrait : « Il est certes à nos yeux scandaleux que Haïti ait dû en quelque sorte acheter en francs/or sa reconnaissance internationale après avoir conquis son indépendance au prix du sang, mais faut-il rappeler que le droit à l'autodétermination des peuples n'existait pas en 1838 ? Pas plus que la notion de crime contre l'humanité, née au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. L'histoire objective de la notion de souveraineté – pensons à la Louisiane vendue aux États-Unis sans consultation des habitants –, contredit une fois de plus la mémoire vive. La première n'admet pas l'anachronisme, qui fait vivre la seconde. » (*Rapport*, p. 13).

- BEAUVOIS Fr., « Monnayer l'incalculable ? L'indemnité de Saint-Domingue, entre approximations et bricolage », *Revue historique*, 2010/3 (n°655), p. 609-636 (<https://www.cairn.info/revue-historique-2010-3-page-609.htm>).
 - Loi du 30 avril 1826, *relative à la répartition de l'indemnité stipulée en faveur des colons de Saint-Domingue* a été adoptée, suivie d'une ordonnance du Roi Charles X du 9 mai 1826 concernant l'exécution de la loi du 30 avril 1826 donne les détails sur les méthodes de répartitions des indemnités perçus des autorités haïtiennes.
 - Ce texte traite de la particularité des indemnités versées par Haïti comparativement à d'autres qui seraient versées par d'autres anciennes colonies des autres puissances colonisatrices. Extrait : Comparée à l'ensemble des indemnités consécutives à l'abolition de l'esclavage, celle de Saint-Domingue présente plusieurs caractéristiques tout à fait particulières. Si sa destination – les anciens propriétaires d'esclaves – est identique, son origine n'est pas la même. Au contraire des autres indemnités, dont les donateurs sont les États décidés à abolir l'esclavage, ce sont les ex-esclaves composant la nouvelle société haïtienne qui « remboursent » indirectement les anciens maîtres de la perte de leurs propres personnes. Ainsi, cette indemnité est le fruit d'une transaction d'État à État, et non d'une décision interne à un gouvernement. Autre singularité, les planteurs de Saint-Domingue perdent non seulement leur propriété servile – à l'identique de l'ensemble des propriétaires suite à la libération de leurs esclaves – mais l'entier de leurs possessions. L'évaluation de l'indemnité se base donc sur l'intégralité des biens immobiliers de l'ancienne colonie, au contraire des autres cas qui ne prennent en compte pour la fixation du montant du dédommagement que le strict élément servile.

- BLANCPAIN Fr., *Un siècle de relation financière entre Haïti et la France (1825-1922)*, L'Harmattan, 2001, 214 p. (<https://www.editions-harmattan.fr/livreun-siecle-de-relations-financieres-entre-haiti-et-la-france-1825-1922-francois-blancpain-9782747508520-3634.html>)
 - L'auteur retrace l'histoire du contrôle financier français sur Haïti, après son émancipation proclamée en 1804. Cet ouvrage décrit ce que fut le contrôle financier français avant que s'y substitue celui des Américains en Haïti. Il y expose trois aspects originaux : « Le fait qu'Haïti – qui avait conquis son indépendance – dut néanmoins payer une indemnité à la France pour la perte de sa colonie, - La première banque du pays et la seule jusqu'au début du XX^e siècle, fut une filiale de banque française, - Un scandale de détournement de fonds publics par des ministres haïtiens agissant avec la complicité active de la banque fut le prélude à la perte de l'influence de la France dans ce domaine des finances. »

- CNRS, [projet et base de données] *REPAIRS (Réparations, compensations et indemnités au titre de l'esclavage. Europe-Amérique-Afrique. XIX^e-XXI^e)*, dir. M. Bessone (enseignante-chercheuse à Paris 1) : <https://esclavage-indemnitees.fr/public/Projet/>
 - Selon les données du CNRS, 6.849 titres ont été reçus ; 8.615 anciens propriétaires ont été recensés ; 163 173 584,97 francs or le montant total des indemnités au total pour 10.045 propriétés (<https://esclavage-indemnitees.fr/public/Base/1/DonneesChiffrees>).
 - Selon les données du CNRS, « La base 1825 contient principalement les données inscrites dans les six volumes des *État détaillé des liquidations constitués par la Commission chargée de répartir l'Indemnité attribuée aux anciens Colons de Saint-Domingue* et disponibles aux Archives Nationales d'outre-mer série D64. Les éléments qui y sont portés indiquent les noms et les montants perçus par les indemnitaires et leurs familles. Ils demandent cependant à être complétés et étoffés par des croisements avec d'autres sources, telles que les archives notariales, les états paroissiaux et civils, mais également les dépêches et les archives politiques. Cette base se veut donc évolutive et participative. Au gré des découvertes archivistiques, chacun est ainsi invité à l'alimenter à partir des informations trouvées dans les sources, à partir du bouton contribuer » (<https://esclavage-indemnitees.fr/public/Base/1/Archive>).
 - S'agissant des liquidations, le Ministère [français] des Finances, a fait état détaillé des liquidations opérées par la Commission chargée de répartir l'indemnité attribuée aux anciens colons de Saint-Domingue (6 volumes, parus de 1827 à 1833). Finalement, en 1927, la Commission de liquidation a retenu environ 12.000 dossiers de demande d'indemnisation d'ex-propriétaires de biens, mais 9.400 propriétaires ont été indemnisés.
 - S'agissant de l'apurement final de la dette, elle a été soldée en 1883, mais les agios des emprunts effectués dans les banques françaises vont continuer à peser sur le dos du jeune État. Les États-Unis ont profité de leur envahissement d'Haïti en 1915 pour faciliter un transfert de la créance aux banques américaines dont Citibank. Alors, les divers emprunts intérêts auprès des banques américaines et françaises pour régler la dette de l'indépendance seront définitivement soldés en 1952 sous le président Paul Eugène Magloire (<https://esclavage-indemnitees.fr/public/Base>).

- DORIGNY M., THÉODAT J.-M. (enseignant-chercheur en Géographie à Paris 1), PIKETTY Th., GAILLARD G.-Kl. et BRUFFAERTS J.-Cl., *Les chaînes de la dette. Le rapport Mackau (1825)*, Éd. Hémisphères et N^{lles} Éd. Maisonneuve & Larose, 2022 ((cf. <https://www.presenceafricaine.com/histoire-politique-autres->

[editeurs/1473-haiti-france-les-chaines-de-la-dette-le-rapport-mackau-1825-9782377011179.htm](https://www.presenceafricaine.com/histoire-politique-autres-editeurs/1473-haiti-france-les-chaines-de-la-dette-le-rapport-mackau-1825-9782377011179.htm)).

- L'originalité de cet ouvrage ne réside pas seulement dans le thème, trop peu étudié, de l'histoire franco-haïtienne, mais bien plus dans sa conception interdisciplinaire, qui permet d'aborder différents aspects d'un passé polémique. Cette monographie est une édition, retranscrite intégralement, du rapport du baron de Mackau (1825), officier chargé par Charles X de faire signer l'ordonnance reconnaissant l'indépendance d'Haïti par la France (cf. <https://www.presenceafricaine.com/histoire-politique-autres-editeurs/1473-haiti-france-les-chaines-de-la-dette-le-rapport-mackau-1825-9782377011179.htm> – ce lien ne paraît plus fonctionner).

- ETIENNE S. P., *L'Énigme Haïtienne*, PU Montréal, 2007, 417 p., chap. 3. – *Les élites politiques et le processus de consolidation de l'État haïtien (1804-1858)* (<https://books.openedition.org/pum/15182>).

 - L'auteur traite du contexte de consolidation de la souveraineté de nouvel État haïtien face aux forces centrifuges et centripètes retardant son développement assujetti à la dette publique de l'indépendance aux fins de débouchés diplomatiques que pourrait lui faciliter la reconnaissance de son indépendance par la France.

- JOACHIM B., « La reconnaissance d'Haïti par la France (1825) : naissance d'un nouveau type de rapports internationaux », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t. 22, n°3, 1975, p. 369-396 (https://www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_1975_num_22_3_2324).

 - Ce texte traite du contexte, de la portée et de l'opportunité de la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti par la France.

- GAILLARD G.-Kl., « Haïti : Il y a 196 ans, la "dette de l'indépendance" », site Internet du Comité pour l'Abolition des Dettes illégitimes, 27 août 2021 (<https://www.cadtm.org/Haiti-Il-y-a-196-ans-la-dette-de-l-independance>).

 - Cet article traite des mesures prises par le président Boyer pour commencer à verser les indemnités, d'une part, et d'autre part, de l'encadrement juridique de la répartition des indemnités aux anciens colons Français de St-Domingue.

- GAILLARD G.-Kl., *L'expérience haïtienne de la dette extérieure, ou, Une production caféière pillée : 1875-1915*, Impr. H. Deschamps, 1990, 174 p. (dispo. à la BU du campus du Camp-Jacob : 972.94 GA).
 - Dans cet ouvrage, l'auteur montre comment les productions agricoles notamment le café ont été quasi-exclusivement consacrées au paiement de ces indemnités d'indépendance.

- PIKETTY Th., *L'idéologie et le Capital*, Le Seuil, 2019.
 - [L'auteur] étudie dans la deuxième partie de l'ouvrage les dynamiques de la répartition des richesses dans les pays développés dont la France coloniale. Le chapitre 6 traite des sociétés esclavagistes en termes d'inégalité extrême en abordant le contexte et le poids important des versements des indemnités sur le budget d'Haïti, *etc.*

- PORTER C., MÉHEUT C., APUZZO M. et GEBREKIDAN S., « La racine de la misère en Haïti : les réparations aux esclavagistes », *New-York Times*, 20 mai 2022, maj. 16 nov. 2022 (<https://www.nytimes.com/2022/05/20/world/americas/haiti-history-colonized-france.html>).
 - Le journal établit une radiographie historique des indemnités versées par Haïti et la manière dont la France a utilisé ces dernières pour réparer les anciens maîtres de St-Domingue et financer des ouvrages en France dont la tour Eiffel. Rappelons que cette publication marque la plus récente effervescence de ce dossier au sein de la population haïtienne.

En complément, références bibliographiques sur l'histoire d'Haïti, d'après le catalogue de la Bibliothèque publique d'Information du Centre Pompidou : <https://catalogue-pp.bpi.fr/en/recherche-simple?mot=980.92&type=indiceCote>